

<https://conduite-routiere.enseigne.ac-lyon.fr/spip/?Epreuve-interrompue-ou-pas>

Epreuve interrompue ...ou pas...

- Espace enseignants - Séminaire Novembre 2015 - Questions pratiques -

Publication date: vendredi 27 novembre 2015

Copyright © CONDUITE ROUTIERE - Tous droits réservés

Question de Pascal

Salut Jean Yves,

Suite au séminaire de Nevers, j'ai noté 2 petites choses :

1- Sur le guide d'évaluation de la DSCR, en page 11/57 : pour l'interrogation écrite, il est écrit : Elle peut être éliminatoire **et son résultat est immédiatement annoncé au candidat après correction. En cas de note éliminatoire, l'épreuve est interrompue et le candidat ajourné.**

Ce que j'ai surligné n'a pas lieu d'être, non ??

Réponse : oui je suis d'accord, la DSCR aurait du ne pas l'écrire ; dans la pratique, l'élève est ajourné, alors à quoi ça sert de continuer l'épreuve ?

Tu fais passer toi même le candidat, il est ajourné ; deux cas :

1. tu transformes l'épreuve en exercice, il continue ou tu es court en temps et d'un commun accord tu reportes l'épreuve à une date ultérieure...
2. tu lui dis rien, il continue et à la fin tu lui annonces qu'il a échoué tout au début ; on peut trouver cette attitude sadique...

Maintenant discutons du candidat qui arrive au bout du bout des échéances d'épreuve, juste avant la remise des notes à l'inspection ; 2 cas :

1. tu annonces si tu veux, rien ne t'en empêche, et donc tu arrêtes l'épreuve,
2. tu dis rien, et l'élève découvre son échec en juillet quand il consulte ses notes. Faut voir avec ta conscience.

De plus en cas d'intervention de sécurité, l'épreuve est interrompue et le candidat ajourné (page 12/57). Doit-on aller au terme de l'épreuve ou arrête-t-on avant ??

Réponse : Là c'est différent, si tu aimes le danger.....

"Quand l'évaluateur est dans le coma, le candidat conduit en autonomie jusqu'au prochain hôpital..."

2- Pour l'épreuve d'ETG, le collègue qui a été formé au mois d'octobre à l'INSERR, sera-t-il le seul à pouvoir faire passer les épreuves d'ETG à compter de la rentrée 2016 ??

Nous n'avons pas eu le temps d'en parler.

Réponse : pour l'ETG, le prof formé est "responsable" de l'utilisation du matériel (carte cryptée sur l'ordinateur) et est l'interlocuteur principal entre le lycée et le délégué.

Pour les mises à jour et la gestion du matériel, à la suite de la formation c'était encore eu peu flou dans l'esprit des formateurs.

Une ou deux sessions de code par an, je ne sais pas si il faut trouver un remplaçant sauf en cas de mutation ; je pense que cette personne a surtout été désignée pour faire les mises à jour, et pour qu'il n'y ai qu'un seul

interlocuteur avec le délégué.

Merci pour tes réponses, à bientôt.

Pascal.